



**VILLE DE PLEUVEN**  
**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**ARRONDISSEMENT DE QUIMPER**

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 029-212901615-20240226-DCM2024\_1\_4-DE

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : DEL NERO David, ARZUR Yvon, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SINIC Aurélie

**POUVOIRS** : ont donné pouvoir SIMON Mikaël à FRANCHETEAU Laurent, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, BERTHOLOM Cyril à SINIC Aurélie, GOURVES Muriel à CARIOU Philippe, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine

**ABSENTE** : CARLIER Morgane

**Secrétaire de séance** : Monsieur ARZUR Yvon

-----  
NOMBRE DE CONSEILLERS : 23  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20  
PRESENTS A LA SEANCE : 14  
DATE DE LA CONVOCATION : 20 FEVRIER 2024  
DATE D'AFFICHAGE : 21 FEVRIER 2024  
-----

**DCM N°2024-1-4**

**Objet : CDG29 : CONVENTION CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La Commune de Pleuven a engagé une mission « archivage » sur 3 années, pour lui permettre d'accéder aux prestations facultatives proposées par le Centre de Gestion du Finistère, il convient de signer une convention « cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs » qui fixe les conditions générales de mise en œuvre des différents prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'Administration du CDG29.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**  
**A l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

- **Approuve** les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion du Finistère,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,  
Le Maire,  
David DEL NERO

